

# **RAPPORT DES ECHANGES DE L'ATELIER SUR LA SENSIBILISATION ET LA VULGARISATION DE LA PNDTIC ET SON PLAN D' ACTIONS 2012-2015 A L'INTENTION DES ASSISTANTS DES MINISTRES, LES SECRETAIRES PERMANENTS ET LES POINTS FOCaux DES PROJETS TIC DU 24 AU 25 MAI 2012 A GITEGA.**

.....

## **I. INTRODUCTION**

1. Le Ministère des Télécommunications, de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement a organisé un atelier de sensibilisation et de vulgarisation de la Politique Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication et son Plan d'actions de sa mise en œuvre 2012-2015.
2. Cet atelier dont les cérémonies d'ouverture ont été rehaussées par la Ministre Concilie NIBIGIRA en charge des Télécommunications a eu lieu à l'Hôtel TAMOTEL à Gitega du 24 au 25 mai 2012.
3. Il a connu la participation des Assistants des Ministres, des Secrétaires Permanents des Ministères, des Points Focaux des Projets TIC et des Cadres de la Présidence de la République, de la Première Vice Présidence et de la Deuxième Vice Présidence.

## **II. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

4. Les travaux de l'Atelier ont été introduits par le mot de bienvenue prononcé par Monsieur Salvator NIYIBIZI, Secrétaire Exécutif du SETIC suivi du discours d'ouverture prononcé par la Ministre Concilie NIBIGIRA.
5. Le Secrétaire Exécutif a notamment remercié les participants à l'atelier et les a souhaiter la bienvenue à l'Hôtel TAMOTEL. Il a aussi porté à leur connaissance les chantiers déjà réalisés sous l'égide du SETIC au niveau du cadre institutionnel, des politiques sectorielles, des infrastructures et du cadre légal et réglementaire.
6. Dans son discours, la Ministre a précisé le contexte de la tenue de l'atelier après quoi elle a exprimé les résultats attendus.
7. Elle a notamment indiqué que même si de nombreux efforts pour créer des conditions de développement du secteur des TIC ont été entrepris depuis les années 1996 et que des résultats relativement positifs ne cessent de se faire enregistrer ici et là dans tous les Ministères, il subsiste un grand déficit en termes de coordination des initiatives et projets TIC.

8. Elle a, par conséquent, souligné que l'atelier se veut être une opportunité pour les Hauts Cadres et les Points Focaux des Projets TIC au sein des Ministères de s'imprégner davantage et de s'approprier de la PNDTIC et de son Plan d'actions de mise en œuvre 2012-2015 et a pour ambition de susciter au niveau des Ministères respectifs une prise de conscience pour inscrire l'élaboration et la coordination des projets TIC dans l'esprit des priorités et du cadre institutionnel de la PNDTIC.
9. « *Il s'agit d'une heureuse occasion offerte pour renforcer la conscientisation sur les rôles et les responsabilités des uns et des autres en la matière* », a-t-elle ajouté.
10. Les travaux ont continué par la suite en plénière sous la modération de Monsieur Evode NDAYIZIGIYE, Assistant du Ministre des Télécommunications, de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement.

### **III. CONTENU DES PRESENTATIONS ET DES ECHANGES**

11. Les participants ont suivi trois présentations effectués par le Consultant Fidele KANDIKANDI, une présentation de l'Expert Coppens NDAYIRAGIJE et celle de l'Expert Michel VERGE.
12. Dans sa première présentation sur la PNDTIC, le Consultant Fidèle KANDIKANDI est revenu tour à tour sur les défis majeurs à relever, la vision stratégique de la PNDTIC, la mission du Gouvernement en la matière, les axes stratégiques de la PNDTIC ainsi que les politiques, programmes et projets prévus dans la PNDTIC.
13. En ce qui concerne la vision stratégique, la PNDTIC ambitionne de réaliser l'accès universel des TIC pour accélérer la croissance économique et devenir un centre d'excellence et un pôle de référence régional dans le secteur des TIC à l'Horizon 2025.
14. Pour réaliser cette vision, le Gouvernement s'est donné la mission de coordonner, à travers le Ministère en charge des TIC, la mise en œuvre des programmes TIC pour accélérer la transformation progressive de l'économie du Burundi en une économie de la Société de l'Information basée sur le savoir.
15. S'agissant des axes stratégiques de développement de la PNDTIC, le Consultant Fidèle KANDIKANDI a passé en revue le contenu des 10 axes:
  - ▶ Développement des Ressources Humaines ;
  - ▶ Amélioration et adaptation du cadre politique, juridique, réglementaire et de régulation à l'ère de la convergence ;
  - ▶ Développement des infrastructures TIC ;

- ▶ E-gouvernement, e-Gouvernance et le Burundi en ligne ;
- ▶ Les TIC et le développement économique ;
- ▶ Les TIC et le développement social ;
- ▶ Connectivité rurale et Accès Universel ;
- ▶ Recherche et Développement en TIC ;
- ▶ Transactions et sécurité électroniques ;
- ▶ Développement des contenus nationaux et régionaux.

16. Au niveau des politiques, programmes et projets de mise en œuvre de la PNDTIC, le Consultant a présenté les projets prioritaires prévus dans chaque axe stratégique.

- ▶ Axe stratégique 1 prévoit 9 projets
- ▶ Axe stratégique 2 prévoit 1 projet
- ▶ Axe stratégique 3 prévoit 8 projets
- ▶ Axe stratégique 4 prévoit 11 projets
- ▶ Axe stratégique 5 prévoit 12 projets
- ▶ Axe stratégique 6 prévoit 13 projets
- ▶ Axe stratégique 7 prévoit 5 projets
- ▶ Axe stratégique 8 prévoit 1 projet
- ▶ Axe stratégique 9 prévoit 3 projets
- ▶ Axe stratégique 10 prévoit 8 projets

17. Dans sa deuxième présentation, le Consultant a signalé les institutions qui sont impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la PNDTIC. C'est en l'occurrence:

- ▶ **la Commission Nationale de la Société de l'Information (CNSI)** pour fixer les orientations politiques, l'élaboration des stratégies et l'adoption des plans de développement des TIC.
- ▶ **le Ministère en charge des TIC** chargé de l'élaboration des politiques et stratégies TIC, l'adoption projets, la mobilisation et la coordination des bailleurs, la supervision de la mise en œuvre de la PNDTIC en s'appuyant sur ses services centraux et les administrations personnalisées.

- ▶ **le SETIC** chargé de la coordination de la mise en œuvre, la liaison entre bailleurs et bénéficiaires, les rapports exécutions, les audits et l'expertise TIC.
- ▶ **le Comité de Pilotage** ayant pour mission de prioriser et approuver des projets TIC et assurer le suivi de leur exécution.
- ▶ **le Comité Directeur Interministériel** chargé de l'analyse, la validation des projets TIC et le contrôle de leur exécution.
- ▶ **les Comités techniques sectoriels** qui sont chargés de l'élaboration des projets et de leur suivi.
- ▶ **les Ministères sectoriels, les structures décentralisées et bénéficiaires** pour assurer le plaidoyer de leurs projets et la maîtrise de l'ouvrage.

18. Cette présentation a été suivie par des travaux en trois groupes composés respectivement de Secrétaires Permanents, d'Assistants du Ministre et de Points Focaux TIC.

19. Au cours de leurs travaux, les trois groupes ont mené des réflexions sur des questions leur soumises en vue de formuler les recommandations présentées à la fin de la présente synthèse.

20. Le Groupe des Secrétaires Permanents a été présidé par l'Ambassadeur Jean RIGI, Secrétaire Permanent au Ministère en charge des Affaires de l'EAC et s'est appesanti sur les questions de savoir (i) l'apport attendu du Ministère en charge des TIC dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets TIC , (ii) la forme de collaboration que le Ministère des TIC doit attendre des autres Ministères ainsi que (iii) les informations et l'expertise attendues des uns et des autres pour une meilleure planification et coordination des TIC.

21. Le groupe des Points Focaux a été présidé par Monsieur Salvator NIYIBIZI, Secrétaire Exécutif des TIC et s'est penché essentiellement sur la question en rapport avec (i) le cadre institutionnel et sur la question de savoir (ii) le genre et la forme d'appui technique dont les PF souhaiteraient avoir du SETIC et du Ministère en charge des TIC.

22. Quant au groupe des Assistants des Ministres présidé par Mr Papien RUHOTORA, Assistant du Ministre en charge du développement communal, il a mené une réflexion sur les questions concernant (i) la place réservée aux TIC dans les politiques sectorielles des Ministères, notamment le budget leur accordé et (ii) du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNDTIC.

23. L'Expert Coppens a, de son côté, présenté les projets et initiatives TIC recensés dans les Ministères et institutions sous tutelle et qui ont inspiré, par ailleurs, l'élaboration du Plan d'actions de mise en œuvre de la PNDTIC 2012-2015. Il a d'abord indiqué la méthodologie suivie dans la collecte des informations sur ces initiatives et projets et a précisé ce qu'est la Société d'Information Burundaise.
24. Les participants ont par la suite donné des compléments d'informations sur les projets en cours d'élaboration dans leurs institutions.
25. Dans sa présentation sur la Composante TIC dans le Programme National de Reforme de l'Administration, PNRA en sigle, l'Expert Michel VERGE a passé en revue le diagnostic de l'administration burundaise dans toutes ses faiblesses et a précisé que les TIC ont été identifiées comme pouvant apporter une solution utile pour asseoir une administration performante.
26. Il a rappelé les quatre axes du PNRA et les 35 actions après quoi il a développé l'axe N°4 en rapport avec les TIC. Il a mis en relief l'état des lieux des TIC et souligné les bienfaits et les avantages de l'utilisation des TIC dans l'administration.
27. Il a également mis un accent sur cinq actions relatives aux TIC à savoir renforcer les capacités, développer les infrastructures, réviser le cadre institutionnel, légal et réglementaire, évoluer vers l'e-Gouvernement et équiper les ministères.
28. Dans sa présentation sur le plan d'actions de mise en œuvre de la PNDTIC 2012-2015, le Consultant Fidèle KANDIKANDI a indiqué les principaux programmes et projets retenus pour chaque axe stratégique. Lesdits projets totalisent un montant de 543.800.000 USD. Lesdits projets sont repartis dans 12 programmes dont:
  - ▶ Le programme visant la généralisation de l'enseignement en TIC dans les systèmes éducatifs et renforcement des capacités des ressources humaines dans les administrations publiques et privées qui comprend 11 projets.
  - ▶ Le programme visant l'amélioration et Adaptation du Cadre Politique, Juridique, Réglementaire et de Régulation à l'ère de la convergence qui comprend 5 projets.
  - ▶ Le programme visant le développement des infrastructures TIC qui comprend 7 projets.
  - ▶ Le programme visant de mettre en œuvre le cyber gouvernement qui comprend 7 projets.
  - ▶ Le programme visant le développement des applications électroniques pour accélérer le développement économique qui comprend 1 projet.

- ▶ Le programme visant la modernisation des systèmes d'information et de gestion de tous les secteurs de production qui comprend 2 projets.
- ▶ Le programme visant de développer des applications électroniques pour améliorer les prestations et performances des secteurs sociaux qui comprend 4 projets.
- ▶ Le programme visant la modernisation des systèmes d'information et de gestion de tous les secteurs sociaux qui comprend 4 projets.
- ▶ Le programme visant la connectivité rurale et accès universel qui comprend 1 projet.
- ▶ Le programme visant la promotion de la recherche en TIC pour appuyer le développement économique et social qui comprend 3 projets.
- ▶ Le programme visant de créer un environnement favorable pour l'utilisation des transactions électroniques qui comprend 4 projets.
- ▶ Le programme visant de promouvoir le développement du contenu local et sa dissémination au niveau national, régional et international qui comprend 3 projets.

29. Dans les interventions ayant suivi toutes ces présentations, les participants ont fait remarquer qu'il subsiste un réel déficit en ce qui concerne la coordination, la conception et la mise en œuvre des projets TIC ainsi que la mobilisation des fonds nécessaires pour la réalisation de la vision de la PNDTIC à l'horizon 2025.

30. Ils ont reconnu que les initiatives et projets TIC qui ne cessent de se réaliser ici et là le sont sans que leurs initiateurs aient à l'esprit qu'ils sont entrain de mettre en œuvre la PNDTIC et partant sans aucun minimum de coordination.

31. Le manque de coordination des projets de réseaux d'interconnexion entre les institutions, le déficit de la communication sur des projets initiés, l'absence de collaboration entre les institutions initiatrices des projets et le Ministère ayant les TIC dans ses attributions, l'absence d'allocations budgétaires pour les TIC dans les budgets de l'Etat , le déficit des ressources humaines compétentes en TIC, le caractère cloisonné et ambitieux des projets initiés ici et là sont autant de défis majeurs qui ont retenu toute leur attention et qui doivent, dès lors, être relevés dans la mesure du possible.

#### **IV. CONCLUSION**

32. En définitive, les participants ont reconnu qu'il serait illusoire de croire à une possible mise en œuvre de la PNDTIC sans qu'il y ait une coordination harmonieuse des projets TIC ainsi qu'une franche collaboration entre les principaux intervenants en la matière.

33. La mise en œuvre de la PNDTIC ne saurait donc être effective que si elle est envisagée dans une approche qui place la communication au centre de tous les processus depuis la phase de conception à la phase d'exécution.
34. Le Ministère ayant les télécommunications dans ses attributions devra, dès lors, jouer son rôle de chef d'orchestre en ce qui concerne l'élaboration des politiques et stratégies TIC, la coordination des bailleurs et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNDTIC.
35. Et aux participants ont formulé les recommandations suivantes:

## V. RECOMMANDATIONS

### A. A l'endroit du Gouvernement

- ▶ *S'approprier <sup>[t1]</sup>de la PNDTIC*
- ▶ *Organiser une table ronde en vue de mobiliser des financements des projets TICS auprès des bailleurs*

### B. l'endroit <sup>[t2]</sup>du Ministère des Télécommunications de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement

- ▶ *Elaborer un cadre légal et réglementaire des TIC et en assurer le suivi ;*
- ▶ *Initier et coordonner des projets TIC d'envergure nationale impliquant plusieurs Ministères ;*
- ▶ *Mettre en place un « National Computing Board » qui sera un organe technique de veille technologique pour valider les projets TIC en tenant compte des normes et standards TIC ;*
- ▶ *Suivre la mise en œuvre de la PNDTIC par les Ministères sectoriels et harmoniser les politiques sectorielles en la matière ;*
- ▶ *Faire une large sensibilisation pour susciter un engagement des autorités de haut niveau et de tous les intervenants ;*
- ▶ *Encourager les différents acteurs pour le développement des TIC ;*
- ▶ *Initier le processus de mise en place des différents organes prévus et rendre opérationnel de ces derniers ;*

- ▶ *Organiser un atelier de sensibilisation et de vulgarisation à l'endroit des administrateurs communaux et des autorités décentralisées ;*
- ▶ *Promouvoir la collaboration et la communication entre le Ministère en charge des TIC et les autres institutions sur les projets TIC;*
- ▶ *Assurer la fluidité et la circulation de l'information sur les projets TIC ;*
- ▶ *Renforcer les capacités des points focaux en TIC et leur apporter un appui nécessaire ;*
- ▶ *Faire un inventaire des composantes des contenus et des intervenants TIC ;*
- ▶ *Mettre à la disposition des points focaux une source de données nécessaire sur les TIC ;*
- ▶ *Actualiser la liste des points focaux ;*
- ▶ *Organiser des réunions périodiques pour les Points focaux ;*
- ▶ *Mettre à jour la loi organique sur les télécommunications pour clarifier les principes de base et les régimes juridiques, distinguer les rôles des institutions et optimiser le nombre de démembrements de l'État en matière de TIC*
- ▶ *Créer un espace sécurisé d'échange de données et une messagerie (gouv.bi) pour les cadres de l'administration,*
- ▶ *Mettre sur pied les outils TIC de travail collaboratif et créer une fenêtre sécurisée pour la coordination du travail normatif*
- ▶ *Mettre à niveau du CIG*
- ▶ *Organiser des réunions régulières avec les acteurs clés pour avoir un développement harmonieux des TIC ;*
- ▶ *Continuer à conscientiser les Ministères sur le rôle des TIC pour qu'ils les intègrent dans les instruments de planification comme le CDMT et le PIP ;*
- ▶ *Initier des formations avec certification en TIC des compétences dédiées pour tous les Points Focaux et les Secrétaires Permanents sur le paquet MS Office, les Notions Élémentaires sur l'Entretien de l'Ordinateur, les Notions de Bases sur les Réseaux, les Logicielles d'Exploitation, d'Application et les Bases de Données, le développement des Politiques TIC et leur environnement ;*
- ▶ *Faire un catalogue national des réalisations en matière TIC,*
- ▶ *Mettre sur pied le Fond d'Accès Universel pour permettre le financement des télé-centrés communautaires ;*

- ▶ *Organiser de manière courante de ces ateliers et fora sur les TIC,*
- ▶ *Créer des centres communautaires et évoluer vers les centres d'excellence ;*

### **C. A l'endroit des autres Ministères et institutions**

- ▶ *Initier et exécuter les projets TIC en collaboration avec le Ministère en charge des TIC ;*
- ▶ *Aligner l'élaboration et l'exécution de projets aux normes et standards TIC*
- ▶ *Développer la politique énergétique pour la promotion des TIC ;*
- ▶ *Inscrire les projets et initiatives TIC dans les plans sectoriels des Ministères;*
- ▶ *Inscrire dans le CDMT et le PIP tous les projets prioritaires prévus dans le Plan d'actions de mise en de la PNDTIC 2012-2015;*
- ▶ *Accroître le nombre de bourses de formation à l'étranger en TIC;*
- ▶ *Equiper les Ministères en outils de travail comme les ordinateurs, les portables, les modems et la connexion internet;*
- ▶ *Mettre en place des cellules TIC dans les Ministères ;*
- ▶ *Tenir compte de la capacité individuelle d'adaptabilité des Points Focaux TIC lors de leur nomination au niveau des entités publiques ;*
- ▶ *Procéder à la nomination des Points Focaux au niveau des Institutions sous tutelle*
- ▶ *S'approprier de la PNDTIC et communiquer continuellement au Ministère en charge des TIC tout projet en cours ou en perspective ;*
- ▶ *Inclure dans la politique sectorielle du Ministère ayant l'urbanisme dans ses attributions l'intégration dans les nouvelles constructions le passage des câblages*
- ▶ *Prévoir des clauses dans les contrats de location des bureaux qui stipulent que les infrastructures TIC appartiennent à l'Etat et protègent les biens de l'Etat ;*
- ▶ *Faire un distinguo entre les projets sectoriels et les projets d'envergure nationale ;*
- ▶ *Faire une communication interne et externe pour échanger de l'information.*
- ▶ *Prévoir des rubriques budgétaires en rapport avec les TIC dans le budget des Ministères notamment pour la mise à disposition et l'entretien du parc informatique ;*
- ▶ *Inscrire la conception et l'exécution des projets TIC dans les priorités de la Plan d'actions 2012-2015.*
- ▶ *Faire une synergie interministérielle dans la mise en oeuvre de la PNDTIC*

- ▶ *Mettre en place un système intégré de gestion des ressources humaines :*
- ▶ *Exploiter tous les modules Open RH*
- ▶ *Equiper les Guichets Uniques de Formalités*
- ▶ *Mettre en réseau guichets, Ministères concernés*
- ▶ *Numériser et transférer de façon instantanée des dossiers*

#### **D. Aux secrétaires permanents**

- ▶ *Faire inscrire les projets et initiatives TIC dans les plans sectoriels des Ministères;*
- ▶ *Faire inscrire dans le CDMT et PIP les projets prioritaires prévus dans le Plan d'actions de mise en de la PNDTIC 2012-2015 qui concernent leur Ministères et dans la loi des finances une ligne budgétaire réservée aux TIC ;*

#### **E. Aux Assistants des Ministres**

- ▶ *Assurer le suivi et informer régulièrement les Ministres pour veiller à inscrire les initiatives et projets TIC dans leurs priorités suivant le canevas de la PNDTIC ;*

#### **F. Aux Points Focaux des Projets TIC**

- ▶ *Rappeler régulièrement leurs autorités hiérarchiques d'inscrire les initiatives et projets TIC dans leur priorité suivant le canevas de la PNDTIC ;*
- ▶ *Développer une franche collaboration et une communication régulière avec les entités du Ministère en charge des TIC.*